

INSTRUCTRICE / INSTRUCTEUR DES AUTORISATIONS D'URBANISME à compter du 1^{er} octobre 2020

Employeur :

Au cœur du territoire transfrontalier franco-suisse, la Communauté de Communes du Genevois (CCG) est entourée des Massifs du Salève et du Vuache. 17 communes sont réunies depuis plus de 20 ans au sein d'une intercommunalité aux compétences multiples (aménagement du territoire, développement économique, environnement et transition énergétique, logement, mobilité, eau et assainissement, déchets, action sociale et petite enfance,...)

Elle regroupe 200 agents au service de 45 000 habitants ; budgets consolidés : 33 M€ en fonctionnement, 46 M€ en investissement.

Descriptif de l'emploi :

Le service « Urbanisme, service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) et foncier » s'inscrit au sein du pôle mutualisé en charge de l'Aménagement du Territoire en cours de structuration. Le service ADS regroupe aujourd'hui 12 communes qui adhèrent par convention.

L'agent chargé de l'instruction pour le service commun d'instruction a pour missions : la gestion des autorisations d'urbanisme dans un contexte mutualisé, l'expertise juridique en matière de commande publique.

Descriptif des missions :

- Instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme transmises par les communes (DP, PC, PA, AT, Cua, Cub) dans les délais en tenant compte des règles des PLU de chaque commune :
 - en vérifiant l'enregistrement des demandes dans le logiciel (R'ADS)
 - en veillant au respect des délais et des procédures
 - en s'assurant de la complétude administrative et technique des dossiers
 - en assurant la rédaction et le suivi des courriers, des actes de procédure, des projets d'arrêtés et des demandes de pièces complémentaires
 - en conseillant et en renseignant les communes et les pétitionnaires
 - en assurant le lien avec les communes au niveau technique et avec les élus le cas échéant
 - en aidant les services au suivi des conformités
 - en analysant juridiquement et techniquement les dossiers
 - en demandant des avis extérieurs nécessaires à la procédure d'instruction et synthétisation des avis
 - en assurant une polyvalence des tâches avec l'équipe
- Effectuer une veille juridique en lien avec le responsable de la cellule droit des sols et les autres instructeurs
- Effectuer un suivi statistique de l'activité de la cellule ADS
- Assurer le lien entre l'instruction des dossiers et la consultance architecturale

Profil recherché :

Savoirs et compétences

- Connaissance des procédures d'instruction, des acteurs de l'urbanisme
- Maîtrise des outils de bureautique et des logiciels (connaissance du logiciel R'ADS et des logiciels de SIG et de cartographie appréciées)
- Capacité d'analyse, synthèse, rigueur, réactivité, disponibilité
- Travail d'équipe, discrétion, objectivité
- Maîtrise du droit de l'urbanisme
- Capacité à interpréter et appliquer les règlements, à appréhender un projet dans sa globalité
- Maîtrise de la lecture et interprétation des plans
- Savoir rédiger des courriers et des actes administratifs
- Savoir gérer les priorités
- Respecter les délais

Conditions requises :

- Formation dans le domaine de l'urbanisme
- Expérience dans un poste similaire souhaitée

Conditions d'exercice :

Temps de travail

Poste à temps complet à pourvoir à partir du 1^{er} octobre 2020

- ◆ Temps de travail 39h avec RTT (19 jours)
- ◆ 25 jours de congés + 2 j de fractionnement
- ◆ Possibilité de télétravail

Travail en bureau avec déplacements éventuels

Rémunération : Statutaire + RIFSEEP

- ◆ action sociale :
- tickets restaurant
- participation à la prévoyance (maintien de salaire) et à la mutuelle labellisée

Ce poste est un emploi permanent ouvert aux agents contractuels (Article 1-IV du décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019)

Grade : Rédacteur

Votre candidature (CV et lettre de motivation manuscrite) est à adresser, par courrier, avant le 15/09/2020 à :

M. Le Président

Communauté de Communes du Genevois
Technopole d'Archamps – Bâtiment Athéna
38 rue Georges de Mestral

74160 Archamps

Ou par mail, à : rh@cc-genevois.fr

Le jury se tiendra normalement le mardi 29 septembre de 14h à 17h



38 rue Georges de Mestral, Archamps Technopole - bât. Athéna 2 - 74166 Saint-Julien-en-Genevois cedex - tél. : +33 (0)4 50 95 92 60 | email : info@cc-genevois.fr

ARCHAMPS • BEAUMONT • BOSSEY • CHENEX • CHEVRIER • COLLONGES-SOUS-SALÈVE • DINGY-EN-VUACHE • FEIGÈRES • JONZIER-EPAGNY • NEYDENS • PRÉSILLY • SAINT-JULIEN-EN-GNEVOIS • SAVIGNY • VALLEIRY • VERS • VIRY • VULBENS